

dans une autre région où se trouve une conserverie, ou encore où fonctionne un navire principal, à moins d'y avoir des intérêts personnels? Voilà le point où, me semble-t-il, le gouvernement fédéral pourrait et devrait accorder de l'aide. Je me suis servi de Terre-Neuve comme exemple pour illustrer ce que je soutiens, mais c'est le genre d'aide que nous voudrions voir accordé non seulement à Terre-Neuve mais ailleurs. Il y aura probablement nécessité d'établir un programme à peu près semblable par suite de la mise en valeur des ressources et de la mise en œuvre de la Société de développement du Cap-Breton. C'est à la suite de propositions concrètes de ce genre, celles que j'invite les députés à faire, que dans le discours du trône lu par Son Excellence en mai dernier, nous avons annoncé que le gouvernement fédéral tiendrait des réunions avec les gouvernements provinciaux et sauf erreur, les représentants des municipalités pour étudier l'ensemble du sujet. L'annonce faite en mai reposait sur des renseignements obtenus entre les mois de janvier et d'avril.

Qu'est-il arrivé? Nous de cette Chambre sommes supposés être des hommes politiques. Soyons francs. Il y eut trois élections provinciales dont deux en juin et une en juillet. Nous savons depuis plusieurs semaines qu'il doit s'en tenir dans trois autres provinces. Nous savions également que deux provinces changeraient de premier ministre. Comme il eût été absurde de convoquer alors une conférence sur la question à l'étude. Tout comme mes collègues, j'aurais aimé qu'elle eût lieu en juin ou en juillet, ou au plus tard en septembre ou en octobre. Toutefois, c'eût été un exercice décevant. Je veux assurer à la Chambre que la réunion proposée aura lieu, sinon en novembre, du moins en décembre 1967, et je verrai à ce que les invitations soient lancées dès que les résultats des scrutins seront connus, même s'il y a des changements de gouvernement. Les invitations seront faites promptement, et j'espère que nous nous attaquerons à ces problèmes lors de la prochaine réunion.

J'ai été frappé par une affirmation du député d'York-Sud (M. Lewis) hier soir, malgré que nombre de ses assertions me laissent plutôt froid. Hier soir, pendant un échange de vues télévisé sur le logement, il a dit que ce problème canadien ne serait résolu qu'au moyen d'une franche collaboration entre les trois paliers de gouvernement. C'est ce que je répète depuis deux ans et je crois sincère-

[L'hon. M. Nicholson.]

ment que c'est de cette seule façon qu'il peut être résolu.

Certains députés ont formulé d'autres propositions, dignes d'intérêt peut-être. L'honorable député d'Esquimalt-Saanich (M. Chatterton) a parlé des fortes dépenses faites par tous les niveaux de gouvernement et de leurs répercussions sur le prix de l'argent et le coût de la vie. Combien de Canadiens, qui ont lu des commentaires sur le rapport du Conseil économique, savent-ils que les deux tiers de l'argent dont le Conseil a parlé sont dépensés par les administrations provinciales et municipales, non pas par le gouvernement fédéral, et qu'en 5 ou 6 ans les dépenses de ces administrations ont triplé, voire quadruplé? Voilà pourquoi le Conseil économique en parle dans son rapport.

On a critiqué le gouvernement pour avoir permis d'accroître le taux d'intérêt sur les prêts de la loi nationale sur l'habitation. Je crois que la Chambre devrait savoir comment au juste le plafond a été fixé. La mesure législative qui a permis de fixer ce plafond a été adoptée non à l'initiative du gouvernement actuel, mais à celle d'un autre gouvernement, il y a plusieurs années. Elle a été incorporée dans la loi pour permettre, au cas où la situation serait assez grave, d'adopter la formule que j'ai annoncée la semaine passée. Nous sommes intervenus à cause de la situation présente.

La raison qui justifie l'adoption de la nouvelle formule est très claire: il y a eu une telle demande des fonds disponibles—aux fins non pas des logements publics ni d'autres mesures sociales urgentes, mais de la construction d'immeubles à appartements, notamment dans des villes comme Toronto et Hamilton, et dans leur banlieue—que les taux d'intérêt ont été bouleversés. En décembre 1966, nous avons porté le plafond à 7½ p. 100 pour le premier trimestre de 1967. Il ne s'agissait pas d'un taux flottant, pouvant monter à 7¾ ou descendre à 7¼ ou à 7 p. 100 mais bien d'un taux fixe.

Voici ce qui est arrivé. Ce taux est subordonné au rendement des obligations du gouvernement fédéral, rendement qui a commencé à décroître vers le mois de février et continué en mars; il est alors devenu évident que le taux descendrait au moins à 7 p. 100 pour le deuxième trimestre. En conséquence, les établissements de prêts, y compris certaines banques qui ont espéré en bénéficier, ont commencé à accepter des demandes. De la mi-février au 31 mars, alors que le taux était de 7½ p. 100, il a régné une activité plus in-